



CHAMPIONNAT TERRITORIAL de TENNIS DE TABLE

B/M Promo – Individuels et équipes

Mercredi 3 AVRIL 2024 à THEIX (56)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.



**Le plan VIGIPIRATE étant relevé au niveau
URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire,
les compétitions UGSEL sont interdites au public.
SOYEZ VIGILANT**

**En conséquence, tous les encadrants Ugsel devront présenter la licence Ugsel
pour accéder à la compétition.**

LIEU PRECIS	Salle Jean TOUZE près du complexe sportif Brestivan – Route de Noyal à THEIX
RENDEZ-VOUS	9h45
DEBUT DE COMPETITION EQUIPES INDIVIDUELS	POINTAGE 9h45 / 10h15 POINTAGE 10h15 / 13h30
FIN DE COMPETITION	Vers 16h30

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	<p>CE CHAMPIONNAT <u>EST QUALIFICATIF</u> AU CHAMPIONNAT NATIONAL</p>
---	--





CHAMPIONNAT TERRITORIAL de TENNIS DE TABLE B/M Promo – Individuels et équipes Mercredi 3 AVRIL 2024 à THEIX (56)



**IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale**

**CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour vous informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.**

LIEU :	Salle Jean Touzé – 3 Rue le Goavert, 56450 Theix-Noyalo (56)
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Hubert MESSE – 06.32.25.48.08 à contacter en cas de souci le jour de la compétition
RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :	Katia JOANNOT BLANCHARD Etablissement : Notre Dame La Blanche THEIX Port : 06.22.92.08.71
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugssel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	9h45
POINTAGE DES EQUIPES	9h45 / 10h15
POINTAGE DES INDIVIDUELS :	jusqu'à 13h30
FIN DE COMPETITION :	16h30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugssel Bretagne disponible sur le site internet.

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugssel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugsselnets lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugsselnets, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

✍ La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :

<https://www.ugssel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf>

✍ le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugsselnets pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

JURY

JEUNES OFFICIELS :

Les enseignants ont la possibilité de présenter des élèves pour l'arbitrage afin de valider une formation. Chaque intervenant AS devra inscrire ses JO sur USPORT au menu « Jeunes Officiels ».

La liste des JO validés au niveau territoire sera communiquée au secrétariat Ugsel Bretagne afin qu'il puisse mettre à jour le niveau de qualification de ces JO.

USPORT

QUALIFICATIONS :

Chaque comité dispose d'un quota par catégorie d'âge et niveau de championnat.

FORFAIT :

Aussitôt connu, TOUT forfait doit être SYSTEMATIQUÉMENT communiqué par SMS auprès du responsable de compétition, en l'occurrence Hubert Messe

COMPOSITION DES EQUIPES :

L'imprimé de composition d'équipe complété (disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne) **doit être déposé auprès du secrétariat de la compétition à l'arrivée.**

Il est IMPERATIF d'indiquer sur cet imprimé le nombre de points FFTT de **TOUS** les joueurs. Un joueur non licencié FFTT a 500 pts d'office.

(Ce formulaire est disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne à la page "*tennis de table*" – menu "*imprimés*" ou à la page "*documents utiles - compétitions*").

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

PROGRAMME :

10 h 30 : CHAMPIONNAT PAR EQUIPES.

2 manches gagnantes au 1^{er} tour, 1 manche gagnante en 15 points en consolante, 3 manches gagnantes pour les finales –à 6 points, arrêt de la partie

14 h 00 : CHAMPIONNAT INDIVIDUEL.

2 manches gagnantes au 1^{er} tour puis en tableau principal, 1 manche en 15 points pour les perdants.

TABLEAUX :

Un tableau style badminton sera utilisé.

La composition des tableaux sera diffusée le matin de la compétition.

TENUE :

Ce championnat est une compétition scolaire, En conséquence,

Pas de maillot de club, ni blanc, ni orange.

Port obligatoire du short ou pantalon de survêtement et chaussures de sport.

Pour les équipes : port du maillot de l'établissement ou de même couleur.

DISCIPLINE - PROPETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugse, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPETE DES LIEUX.

DIVERS :

Podium : les médailles seront remises sur présentation de la licence Ugse.

Prévoir le pique-nique.

Une boisson et une collation seront offertes à chaque membre du jury.



COMPETITION NATIONALE



Date limite des championnats territoriaux :	10 Avril 2024
DATES du championnat national :	(4) 5-6 JUIN 2024
LIEU :	PESSAC (33)

QUALIFICATIONS :

Le territoire dispose d'un quota défini comme suit :

Quotas de base :

- 3 premiers individuels promotionnels pour chaque catégorie,
- 4 premiers individuels élite en BMF – CJF- CJG,
- 3 premiers individuels élite en BG - MG,
- 1 équipe en promotionnel et en élite pour chaque catégorie.

Quotas supplémentaires au vu des résultats nationaux de l'année N-1 :

- ✕ Les ½ finalistes individuels de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire.
- ✕ Le podium équipe de chaque catégorie apporte un quota supplémentaire.

Quotas supplémentaires au vu du nombre de pratiquants territoriaux de l'année N-1 :

- ✕ 3 équipes supplémentaires en promotionnel BF – BG – MF - MG,
- ✕ 1 équipe supplémentaire en élite pour chaque catégorie.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugse nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, **il est DEMANDE DE CONFIRMER LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL, LE JOUR DE LA COMPETITION REGIONALE.**

Pour la même raison, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale.

En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

CONSEIL

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :



Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

- 1- La circulaire du championnat.*
- 2- Le programme du championnat,*
- 3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.*

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'UgseL Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental UgseL ou d'autres établissements participants.

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22000 SAINT BRIEUC
Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
UgseL nationale – Site : <http://www.ugsel.org>